



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Coeur de Lorraine
SEANCE DU 5 AVRIL 2022

Date de la convocation : 24 Mars 2022

Date d'affichage : 12 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Avril à dix-neuf heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Xavier PIERSON, président.

Présents : ALEXANDRE Didier, AUBRY Martine, COCHET Xavier, DENOYELLE Sylvain, GEORGE Marie-Cécile, JACQUEMIN Lionel, JOYEUX Laurent, MESOT Régis, MOREAU Michel, MOUSSA Dominique, PALIN Laurent, PICHAVANT Pascal, PIERSON Xavier, PLANTEGENET Lionel, SION D'ETTORE Louise, TONNER Marie-Christine, ZINGERLE Jean-Claude

Représentés : VUILLAUME François par MESOT Régis

Absents : BEREINS Odile, BRENEUR Robert, CORCELLUT Anne, DANY Jean-Luc, DECHEPPE Mathilde, DEGOUTIN Lysiane, DOLADILLE Michel, DUPOMMIER Alain, GRUNBLATT Jean-Paul, KAMPMAN Erna, KLEIN Dania, KLEIN Joël, LEGRAND Franck, LHOTTE SIDOLI Sandrine, LINARD Lidwine, MANGIN Chantal, PANCHER Jean, PIERRE Jean-Luc, RENAUDIN Bernard, ROCQUIN Denis, VALLOIRE Jean-François, WEISS Christian

Secrétaire : Monsieur JACQUEMIN Lionel

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil syndical du 08 février 2022
- 3) Votes des délibérations suivantes :
 - ❖ Délibération n°2022/11 : Réseau local de mobilité meusien
 - ❖ Délibération n°2022/12 : Approbation de groupement de commandes pour la réalisation de la candidature LEADER – Désignation du coordonnateur
 - ❖ Délibération n°2022/13 : Approbation du compte de gestion 2021
 - ❖ Délibération n°2022/14 : Approbation du compte administratif 2021
 - ❖ Délibération n°2022/15 : Vote du budget primitif 2022
- 4) Question(s) diverse(s)

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h06.

M PIERSON introduit la séance en rappelant que les lieux des réunions seront changeants sur le territoire afin de limiter les kilomètres pour tout le monde.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M JACQUEMIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il a acceptées.

2. Approbation du procès-verbal de la Réunion de Conseil Syndical du 08 février 2022

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

3. Vote des délibérations suivantes :

M PIERSON introduit les délibérations qui suivent car elles impactent le budget prévisionnel 2022. Il laisse ensuite la parole à Mme BRANGER, chargée des mobilités durables inter PETR.

❖ Délibération n°2022/11 : Réseau local de mobilité meusien

Madame BRANGET expose les modalités d'organisation du réseau local de mobilité meusien dans le cadre de la coopération des trois PETR du département.

1. Réseau local de mobilité durable (RLMD)

Objectif

Par la mise en place de ce réseau, la volonté de déployer un outil commun aux 3 PETR permet aux habitants des 14 EPCI membres de bénéficier d'un panel de solutions de mobilité visant à sortir de l'autosolisme et de permettre à chacun de réaliser quelques économies sur ses trajets du quotidien. Pour assurer sa pleine réussite, il semble indispensable de s'appuyer sur les collectivités de proximité à savoir les mairies. Cela permettra de renforcer l'ancrage territorial du projet et la démocratie locale tout en offrant une garantie de sécurisation du dispositif. L'enjeu majeur de ce dispositif est de renforcer le lien social entre les habitants en faisant appel à la solidarité et la communauté qui sont des valeurs fondamentales de la ruralité. Le RLMD vise la mise en relation direct des habitants pour faciliter leurs déplacements sur le territoire.

Identification du réseau

La première étape est de définir pour ce RLMD un nom et une identité visuelle. Cela permettra à chacun d'identifier le réseau au territoire meusien et surtout de se l'approprier pleinement. Nous travaillerons ensuite à la création d'un kit de reconnaissance qui sera distribué gratuitement à chaque membre du réseau. Il sera composé essentiellement d'une carte de membre, d'un autocollant pour son véhicule, d'un brassard réfléchissant, d'une ardoise, de différents supports de communication. L'objectif est que chaque membre puisse se reconnaître au sein même du réseau et engager ses déplacements en toute confiance.

Inscription au réseau

Les communes, par leur secrétariat, ainsi que les Maisons France Services seront directement associées pour enregistrer les inscriptions au réseau (formulaire d'inscription, conditions générales d'utilisation, pièces justificatives, etc.) et distribuer les kits de reconnaissance avec l'attribution d'un identifiant unique. La volonté est que l'inscription puisse se faire dans n'importe quelle commune du territoire. Quel que soit l'offre de mobilité ciblée par l'utilisateur, nous l'inciterons à s'inscrire de manière formelle auprès de la collectivité et ce gratuitement. L'attribution d'un kit de reconnaissance permettra de rendre concret le sentiment d'appartenance au réseau. Cela permettra également à la collectivité de pousser de l'information sur les mobilités vers les membres et de leur ouvrir l'accès en exclusivité aux différentes solutions qui viendront progressivement animer le dispositif.

Matérialisation du réseau

Afin de faciliter la mise en relation entre les conducteurs et les voyageurs, la coordination des PETR envisage de déployer des points de rencontre de mobilité locale, au sein de toutes les communes, matérialisés par des panneaux reprenant l'identité visuelle (logo) du réseau. Il est proposé que la production de ces panneaux soit prise en charge par les PETR. Ils seront ensuite confiés aux communes qui s'assureront de leur installation et de leur entretien.

Afin de déterminer la localisation de ces points de rencontre, un travail de concertation avec les communes du territoire sera mis en place. Il conviendra de prendre en compte l'existant.



Ces points de rencontre pourront être amenés à évoluer vers des nœuds multimodaux intégrant notamment une information multimodale complète, des places de stationnement pour le covoiturage, des emplacements sécurisés pour les vélos, de bornes de recharge pour les véhicules électriques, etc.

Communication

Dès la mise en place du projet, il sera essentiel de communiquer auprès des citoyens meusiens pour les mobiliser dans la démarche, les informer de l'avancement et leur faire connaître le réseau et ses services associés, précisés ci-après. Il convient d'insister sur la nécessité d'intégrer le réseau grâce à ses bénéfices directs.

Les outils précisés auparavant, notamment le kit de reconnaissance et la matérialisation des points de rencontres, permettent également de valoriser sur le terrain l'existence du réseau. Le déploiement en proximité au sein des municipalités ainsi que le bouche à oreille doit permettre de densifier le nombre d'utilisateurs. Une communication spécifique pourra aussi être mise en place auprès des entreprises afin qu'elle relaye l'existence du réseau vers leurs salariés.

Enfin, une stratégie de communication mobilité sera déclinée globalement sur le territoire par :

- une campagne de publicité classique (flyers, affiches, presse etc.) et numérique ;
- l'organisation d'événements liés aux solutions proposées au sein du réseau local.

Par la suite, un travail en partenariat avec la Région Grand Est sera entrepris afin que les offres mises en place dans le cadre de notre RLMD soient visibles et accessibles depuis la plateforme Fluo Grand Est.

Organisation

Le RLMD se veut un outil souple et gratuit qui compile différentes offres de mobilité pouvant également être utilisées de manière indépendante en fonction des besoins. Les premières sont détaillées ci-après.

Il sera animé dans le cadre de la coordination inter-PETR par l'ambassadrice des mobilités durables à la fois auprès des communes mais également des usagers.

D'un point de vue administratif, dans la continuité de l'accord de coopération inter-PETR, le PETR du Pays Barrois se propose d'être chef de file de l'action. Il pilotera donc les commandes liées à sa mise en œuvre. Il assurera également le lien avec les deux autres PETR partenaires en veillant à bien les associer aux travaux.

Les modalités techniques et financières du partenariat seront précisées ultérieurement dans un avenant à la convention de la coopération inter-PETR spécifique à ce projet.

1. Auto-stop organisé

Première offre intégrée au réseau, le projet d'auto-stop organisé s'appuie sur la méthode traditionnelle de l'auto-stop, dite du pouce, usitée depuis de nombreuses décennies et qui a perdu progressivement de son usage notamment en raison de ses conditions de sécurité. Il suffit de sortir de chez soi, tendre le pouce au bord de la route et attendre qu'un conducteur s'arrête. L'idéal est évidemment de préciser sa destination sur un support visuel. Il s'agit d'un mode de transport spontané et gratuit qui repose sur la solidarité entre les citoyens.

Intégrer cette solution au RLMD permet de renforcer la sécurité du dispositif traditionnel d'auto-stop par l'appartenance des conducteurs et des voyageurs à ce réseau commun. Même si ce dispositif cible tous les publics, il vise en priorité les personnes en difficulté de mobilité individuelle, principalement les plus jeunes pour leurs activités de loisirs ne nécessitant pas d'obligation de respect des horaires, dans des secteurs peu ou pas desservis par des solutions de mobilité collective. L'expérience montre qu'en zone rurale c'est un dispositif plutôt adapté et fréquenté.

De ce fait, le PETR Cœur de Lorraine et ses partenaires proposent d'intégrer ce dispositif dès le lancement du RLMD sur l'ensemble du territoire meusien.

2. Covoiturage

La réflexion sur le programme AcoTE n'ayant pas abouti, d'autres solutions plus légères ont été étudiées. Il apparaît dès lors que le PETR du Pays Barrois a mis en place dès 2012 une communauté de covoiturage sur la plateforme Mobicoop. Cette communauté est un regroupement d'inscrits facilitant la mise en relation des covoitureurs à l'échelle du Pays Barrois.

Une communauté de covoiturage permet notamment :

- à ses membres d'échanger et de covoiturer ensemble ;



- de faciliter la mise en relation des covoitureurs en augmentant la confiance entre membres ;
- de disposer d'un widget personnalisé à installer par exemple sur un intranet et/ou une page web ;
- de disposer, pour le créateur de la communauté, de statistiques sur les inscrits et les covoitureurs de sa communauté.

Il convient d'offrir rapidement aux administrés du territoire une solution alternative à la voiture individuelle leur permettant de faire des économies financières non négligeables sur leurs déplacements du quotidien.

D'un commun accord au sein de la coordination des 3 PETR meusiens, tous les usagers intéressés par l'appartenance à la communauté Mobicoop du Pays Barrois peuvent dès à présent s'y inscrire.

L'objectif est qu'à terme cet outil soit intégré au RLMD et donc transposé à l'échelle de la coopération inter-PETR meusiens.

1. Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Territoires de Nouvelles Mobilités Durables (TENMOD)

La sixième édition de l'AMI TENMOD vise à accompagner les collectivités et les acteurs engagés dans la réalisation de projets destinés à améliorer les mobilités en s'articulant autour de deux axes :

- **Axe 1** : [acculturer], mutualiser, déployer pour une mobilité durable et solidaire sur tous les territoires périurbains et peu denses
- **Axe 2** : Innover, expérimenter et évaluer des solutions, services de mobilité, démobilité des biens et des personnes

Cet accompagnement vise essentiellement la recherche de synergies entre les territoires ruraux. Il prend la forme d'un soutien financier mais également d'un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet.

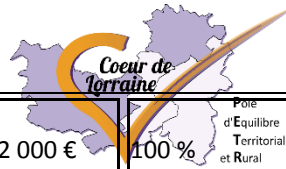
Les projets lauréats pourront faire l'objet d'un soutien financier de l'ADEME à hauteur maximale de 50 % des coûts éligibles dans la limite d'un montant maximal de 100 000 €.

Le présent projet de RLMD de la coordination des 3 PETR meusiens peut s'inscrire dans cet AMI. Cette action a été présentée succinctement pour le 31 mars dernier, il est donc désormais proposé d'y présenter un dossier plus complet, préparé avec le soutien technique des services de l'ADEME, pour le 23 mai 2022.

Comme évoqué précédemment, il est proposé que le PETR du Pays Barrois porte ce dossier au nom de la coordination inter-PETR. Les modalités organisationnelles du partenariat feront l'objet, si le dossier est retenu à l'AMI, d'un avenant à la convention de la coopération inter-PETR spécifique à ce projet. Celui-ci précisera notamment la répartition du reste à charge financier entre les différentes structures.

Le plan de financement prévisionnel global de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		FINANCEMENTS PREVISIONNELS		
Nature des dépenses	Montants	Financeurs pressentis et /ou sollicités	Aides sollicitées	% sollicité
Identité graphique du RLMD	2 000 €	AMI TENMOD	36 000 €	50 %
Communication	7 000 €			
Kit de reconnaissance	30 000 €	Autofinancement PETR	36 000 €	50 %
Points de rencontre RLMD	24 000 €			
Communauté de covoiturage	7 000 €			
Frais ambassadrice des mobilités durables	2 000 €			



TOTAL des dépenses prévues	72 000 €	TOTAL des financements prévus	72 000 €	100 %
----------------------------	----------	-------------------------------	----------	-------

Arrivée de M MOREAU

La présentation suscite le débat :

Mme TONNER réitère son mécontentement de ne pas voir de solution de mobilité pour les séniors. En effet, ce public fragile sera de plus en plus nombreux dans les années à venir et il semble primordial d'anticiper cette évolution. Mme SION D'ETORRE appuie les propos de Mme Tonner.

M. MESOT fait part de son scepticisme concernant l'autostop organisé. Il faut utiliser l'existant avant de créer de nouveau système. Un rapprochement avec les entreprises locales semble indispensable.

M. JOYEUX rappelle le fonctionnement du TAD de la CODECOM du Territoire de Fresnes-en –woevre et peut servir d'exemple. Mme AUBRY est intéressée d'avoir un retour sur cette solution.

M. PALIN fait part de sa volonté de valider ce projet qui, bien qu'imparfait, pourra être modifié pour prendre en compte tel ou tel nouveau public ou proposer un nouvel outil de mobilité.

M. PIERSON précise le plan de financement en indiquant qu'il est à l'échelle des 3 PETR, il convient donc de diviser l'autofinancement (soit 50% restant) par PETR en fonction du nombre d'habitant. De plus il s'agira de faire un avenant à la convention de coopération dès que le financement par PETR sera défini.

Il a été acté de travailler au niveau des techniciens, sur la prise en compte des séniors dans cet outil.

En conséquence, le Conseil Syndical décide avec deux abstentions de :

- ACTER le déploiement d'un réseau local de mobilité durable organisé comme évoqué ci-avant et intégrant les offres de covoiturage et d'auto-stop telles que proposées,
- DESIGNER le PETR du Pays Barrois comme chef de file du réseau local de mobilité durable,
- AUTORISER le Président à négocier et signer l'avenant à la convention de la coopération inter-PETR avec les membres,
- AUTORISER le Président à accompagner le PETR du Pays Barrois à solliciter les différents financements possibles pour cette opération, notamment par le dépôt d'une candidature à l'AMI TENMOD proposé par l'ADEME,
- VALIDER le plan de financement présenté ci-dessus,
- PREVOIR d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation du projet,
- AUTORISER le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette action.

Avant de passer à la délibération suivante M PIERSON laisse la parole à Mme PITEL, Vice-présidente du Conseil de développement pour qu'elle présente les travaux en cours.

Mme PITEL remercie M PIERSON et excuse M BILLON Président du CODEV qui n'a pu être présent. Elle relate les 3 réunions du CODEV depuis l'élection qui ont permis aux membres de se connaître et de définir des pistes de travaux dans l'attente d'une saisine du Conseil Syndical.

Les réflexions menées incitent le CODEV à travailler sur le patrimoine au sens large du terme (environnement, culture, bâti, humain, savoir artisanal...). Le constat qui est fait est le suivant « les cordonniers sont les plus mal chaussés », les habitants connaissent mal leur territoire et ont des difficultés à le valoriser. C'est une évidence, le patrimoine permet une attractivité du territoire et un développement économique et touristique. Le CODEV souhaite travailler sur ce champ et mener des actions annuelles sur une thématique ou un lieu pour développer l'existant. Les travaux s'appuient sur



l'existant, les travaux sont en cours de démarrage par un inventaire qui sera cartographié pour la prochaine rencontre le 3 mai 2022.

En retour à cette présentation M PALIN demande si le CAUE est associé aux travaux. Mme PITEL précise que les membres ont souhaité en effet se rapprocher des acteurs locaux comme meuse attractivité ou encore l'office du tourisme. M Moreau invite le CODEV à prendre connaissance des diagnostics des PLUi.

- ❖ Délibération n°2022/12 : Approbation de groupement de commandes pour la réalisation de la candidature LEADER – Désignation du coordonnateur

M PIERSON rappelle l'intérêt technique de réaliser un groupement de commande permettant de ne retenir qu'un prestataire réalisant l'évaluation LEADER 2014-2022 pour le parc naturel régional de Lorraine et la candidature LEADER 2023-2027 pour le PETR Cœur de Lorraine. Le parc naturel régional de Lorraine sera le coordinateur de ce groupement de commande.

Avant le vote M COCHET demande si l'enveloppe financière est connue. M FRIZON répond que pour l'instant il est prévu un million maximum par GAL.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ETRE FAVORABLE à la réalisation de la candidature LEADER 2023-2027 à l'échelle du territoire du PETR Cœur de Lorraine élargi aux communes de la Communauté de communes Commercy Void Vaucouleurs membres du parc naturel régional de Lorraine,
- DE PROPOSER la constitution d'un groupement de commande instauré entre le PETR Cœur de Lorraine et le Pnr Lorraine, en vue de lancer une consultation unique de prestataires compétents aux fins d'attribuer le marché de l'étude d'évaluation du programme LEADER 2014-2022 et de candidature sur le programme LEADER 2023-2027,
- D'ACCEPTER que le Pnr Lorraine soit le coordonnateur du groupement de commande,
- D'APPROUVER le projet de convention constitutive du groupement de commande annexé à la présente délibération,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours,
- D'AUTORISER le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants à savoir les fonds LEADER auprès de la région
- D'AUTORISER le Président à entreprendre toutes les démarches administratives techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées dont la convention constitutive de groupement se rapportant à l'étude précitée

- ❖ Délibération n°2022/13 : Approbation du compte de gestion 2021

Un rapide bilan des activités est présenté par M PIERSON. Il insiste sur le travail important réalisé par les deux chargées de mission. Il reprend ensuite la synthèse du budget 2021 et demande s'il y a des questions.

Concernant l'amortissement des véhicules cédés, un point précis sera réalisé en interne pour calculer le reste de l'amortissement des véhicules et le transmettre aux acquéreurs.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'APPROUVER le Compte de Gestion du budget général 2021 présenté ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

❖ Délibération n°2022/14 : Approbation du compte administratif 2021



M. PIERSON laisse la parole à M. DENOYELLE pour présenter le compte administratif du PETR et sort de la salle. Le compte administratif est résumé comme suit :

	Investissement		Fonctionnement		Global	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévu	74 463.24 €	99 592.06 €	264 120.84 €	264 120.84 €	338 584.08 €	363 712.90 €
Réalisé	59 605.18 €	89 346.00 €	151 700.72 €	193 543.90 €	211 305.90 €	282 889.90 €
Résultat de clôture de l'exercice	29 740.82 €		41 843.18 €		71 584 €	

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De lui DONNER ACTE de la présentation fait du compte administratif,
- de VOTER et ARRÊTER les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- d'AUTORISER M. Le Président à signer tout document se rapportant à cette délibération.

❖ Délibération n°2022/15 : Vote du budget primitif 2022

M PIERSON précise qu'il y a une augmentation des participations des CC en lien avec les votes précédents. Il présente les éléments budgétaires.

Sont évoqué notamment les points suivants :

- ⇒ Le LEADER devrait dynamiser les fonds.
- ⇒ L'après FISAC, rapport d'évaluation le matin même montre qu'il était un bon levier pour l'investissement des entreprises comme les OPAH sur les territoires.
- ⇒ M MOREAU remet en cause le montant des participations des CC car le budget est vu à la hausse pour plusieurs lignes, ce dernier pourrait ne pas être en accroissement si des révisions étaient faites.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2022 comme suit :

Budget principal – 2022		
Section de fonctionnement	Recettes	Dépenses
	232 160,42 €	232 160,42 €
Section d'investissement	Recettes	Dépenses
	57 286.44 €	17 500 €
TOTAL	289 446,86 €	249 660.42 €

- d'AUTORISER M. le Président à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la décision précitée et signer tous les documents correspondants.
4. Questions diverses :
- **PAT** : un COPIL sera organisé fin mai. M FRIZON informe qu'il sera à mi-temps à partir du 1^{er} juin. Après il sera sur la mission PAT. Ce poste sera financé par l'ADEME via le PAT. Un forum est en réflexion pour la fin de l'année 2022 voire début 2023. L'objectif est de réunir agriculteurs et transformateurs afin de limiter la multiplication de nouveaux ateliers de transformation non coordonnés.
 - **Postes** : Le poste de chargé de mission transition énergétique sera lui financé à par la région. La candidature pour le poste de chargé de mission TE est lancée.
 - **Diagnostic culturel** : Lancement du diagnostic le 14 mars 2022, le cabinet est en cours d'analyse documentaire, il contactera prochainement les acteurs de terrain pour programmer des visites et entretiens. Le rendu du diagnostic est prévu courant juin/juillet.
 - **PTRTE** : Signature en début d'année le premier COTECH s'est tenu le 28 mars. Une plateforme commune est mise à disposition par l'état. Les chargés de développement territoriaux doivent remplir les éléments pour mai afin de réaliser un copil en juin voir début juillet. Un fond sur mesure est proposé par la Région pour aider les projets inscrits au PTRTE soit un fond de 20 millions d'euros en 2022 pour les PTRTE du Grand Est.
 - **Etude Séniors** : Mme DAUMAS précise que les dossiers de demande de subvention (DETR et Fonds d'appui) ont été déposés. M. PIERSON remercie la CC de l'Aire à l'Argonne pour son volontariat à porter l'étude. Dans l'attente des réponses, nous travaillons sur le groupement de commande et sur le cahier des charges. M MESOT exprime son inquiétude quand il voit le projet de cahier des charges. Il doit faire voter la délibération du groupement de commande dans une semaine mais émet des réticences.
 - **Référents mobilités, PAT, Energie** : Concernant les référents M PIERSON réaffirme les désignations lors de sa prise de fonction et réitère sa demande d'avoir des référents pour les dossiers suivants : PAT, LEADER, Manufacture et mobilité. Il propose :
 - Transition énergétique et urbanisme : M. DENOYELLE et M. MOREAU
 - Santé : M PIERSON avec les 4 référents CLS. Mme TONNER demande qu'une réunion avec l'ARS soit organisée car les fonds ont été reconduits pour cette année mais il est important de les maintenir. De plus il est important de voir avec l'ARS les actions prévues et de voir les priorités qu'ils comptent donner.Pour les autres thématiques pas de volontaires.
 - **Accompagnement Manufacture** : L'étude des besoins des entreprises a été réalisée sur le mois de mars, en parallèle des entretiens avec les techniciens des EPCI et le CODEV ont été menés. La prochaine étape sera l'élargissement de l'étude à l'ensemble des CC et la programmation d'ateliers pour une présentation exposant une vision économique du territoire par le

prestataire, les résultats des questionnaires et une synthèse des entretiens et des pistes de préconisations qu'il faudra valider.



Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Fait à VIGNEULLES LES HATTONCHATEL, les jours, mois et an susdits

Le président,